

SITUATION D'EXECUTION DU BUDGET EN 2016



31/12/2017

Note préparatoire au Conseil municipal du 2
Février 2017

Table des matières

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT	1
1.1. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1
1.1.1. Evolution globale des dépenses de fonctionnement sur l'exercice 2016	1
1.1.2. Charges à caractère général	3
1.1.3. Charges de personnel	4
1.1.4. Autres charges de gestion courante.....	6
1.1.5. Charges financières	6
1.2. RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7
1.2.1. Evolution globale des recettes de fonctionnement	7
1.2.2. Produits des services	7
1.2.3. Impôts et taxes.....	9
1.2.4. Dotations, subventions et participations	9
1.2.5. Autres produits de gestion courante.....	10
1.3. SYNTHESE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	10
2. SECTION D'INVESTISSEMENT	12
2.1. DEPENSES D'INVESTISSEMENT	12
2.2. RECETTES D'INVESTISSEMENT.....	13
4. ENDETTEMENT AU 31/12/2016	14

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

1.1.1. Evolution globale des dépenses de fonctionnement sur l'exercice 2016

L'exécution des dépenses de fonctionnement sur 2016 est résumée dans le tableau suivant qui permet également de comparer celle-ci aux dépenses réalisées les trois dernières années.

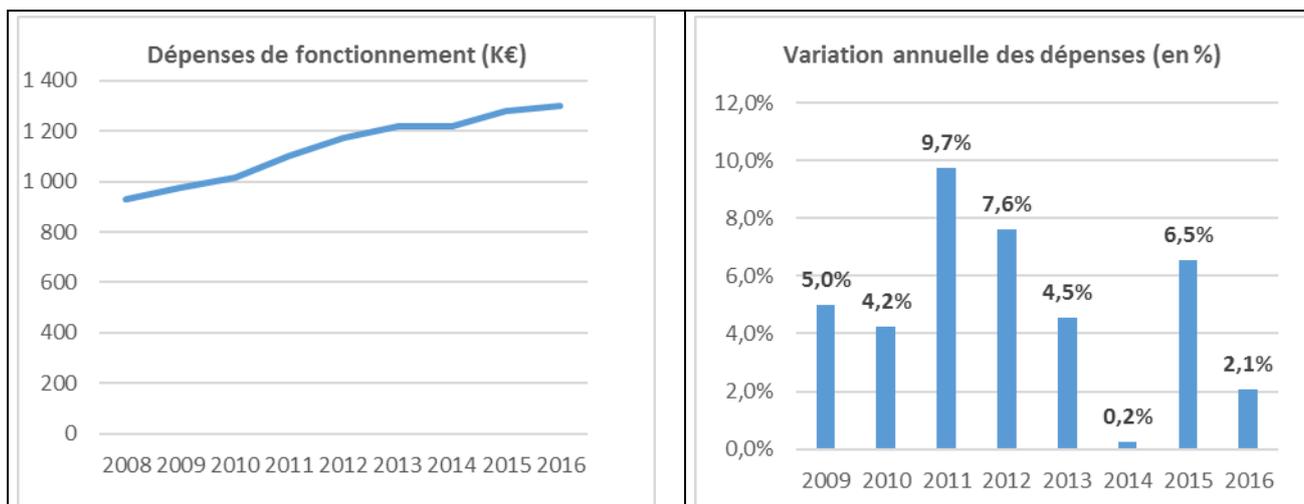
Tableau 1 : Exécution des dépenses de fonctionnement par grandes catégories

	Exécution			Budget voté	Exécution	Variation annuelle (%)		
	2013	2014	2015	2016	2016	2014/13	2015/14	2016/15
Charges à caractère général	385 953	342 453	333 759	371 118	355 144	-11,3%	-2,5%	+6,4%
Charges de personnel	546 488	566 125	616 074	632 530	629 867	+3,6%	+8,8%	+2,2%
Autres charges de gestion courantes	221 660	238 248	267 644	264 067	257 936	+7,5%	+12,3%	-3,6%
Atténuation de produits	424	20	20	115	115	-95,3%	0%	-
Total Dépenses de gestion des services	1 154 525	1 146 846	1 217 497	1 267 830	1 243 062	-0,7%	+6,2%	+2,1%
Charges financières	61 273	66 501	61 850	56 200	55 863	+8,5%	-7,0%	-9,7%
Charges exceptionnelles	862	5 544	296	500	0	+543,4%	+94,7%	-
Dépenses imprévues	-	-	-	30 558	-	-	-	-
TOTAL DEPENSES REELLES	1 216 660	1 218 891	1 279 643	1 355 088	1 298 925	+0,2%	+5,0%	1,5%

On constate que :

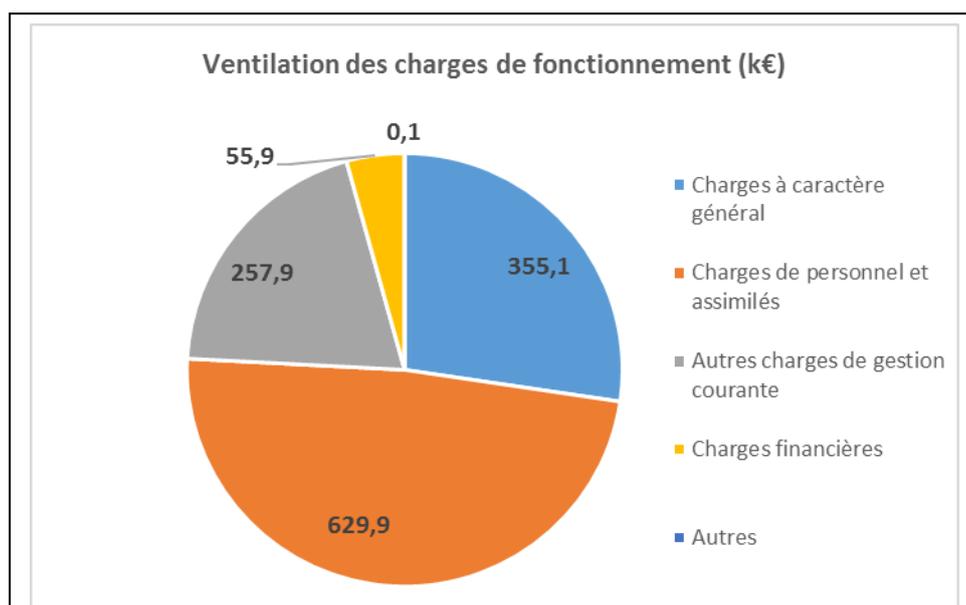
- **Les dépenses réelles de fonctionnement** (donc hors opérations d'ordre) **s'élèvent à 1 299 k€** à comparer à une prévision de 1 356 k€ (budget voté = budget primitif + décisions modificatives), soit un taux d'exécution de 95,8%.
- **Les dépenses ont augmenté de +1,5% en 2016 par rapport à 2015.** Cette augmentation est à comparer avec l'augmentation trois fois plus élevée en 2015 (+5,0%) et en revanche nettement plus contenue (+0,2%) en 2014.
- **En moyenne, les dépenses ont augmenté de +2,2% par an au cours des trois premières années du mandat en cours contre +5,6% par an au cours du mandat précédent.**

Le graphique suivant illustre cette évolution globale des charges de fonctionnement.



La ventilation des dépenses par chapitres évolue comme suit :

- Les dépenses restent dominées par les charges de personnel dont le poids s’est accru essentiellement sous l’effet de la réforme des rythmes scolaires passant de 44,9% en 2013 à 48,5% en 2016. Une partie significative de cette augmentation est heureusement compensée par une augmentation de recettes liées (subventions des CAE et reversements des autres communes contributrices du syndicat d’école).
- Les charges à caractère général ont baissé significativement en valeur relative (de 31,7% en 2013 à 27,3% en 2016).
- Les autres charges courantes ont vu leur part légèrement augmenter, passant de 18,2% en 2013 à 19,9% en 2016.
- Les charges financières ont représenté quant à elles 4,3% du total des dépenses de 2016 contre 5,0% en 2013.



1.1.2. Charges à caractère général

L'évolution globale des charges générales témoigne dans l'ensemble des efforts réalisés pour maîtriser les dépenses de fonctionnement. Elles ont ainsi substantiellement diminué pendant les deux premières années du mandat (-11,3% en 2014 et -2,5% en 2015). L'augmentation enregistrée en 2016 (+6,4%) s'explique en bonne partie pour des raisons purement comptables (voir ci-dessous). Malgré cette augmentation, la progression des coûts unitaires et l'impact financier d'une fréquentation accrue de la cantine sur les dépenses d'alimentation (premier poste de dépense pour ce chapitre), **les charges à caractère général représentent environ 31 000 € de moins qu'en 2013.**

Une partie de cette réduction de charges est liée aux économies réalisées au niveau des contrats de prestation de services, comme pour les assurances ainsi que de mesures d'économie ou de nouvelles modalités de prise en charge de certaines activités (accroissement des activités en régie ou prises en charge par les élus ou bénévoles), comme l'indique l'évolution à la baisse de certaines lignes budgétaires par rapport à l'exécution 2013 : assurances (-3 500 €) ; catalogues/ imprimés et abonnements mairie (-5 800 €) ; entretien de terrains (- 9 400€) ; fêtes/cérémonies, animations culturelles (-2 200€).

Les deux encadrés suivants détaillent l'évolution de certains postes-clés des charges à caractère général.

Le premier concerne le **poste Alimentation** impacté par le nouveau contrat mis en place depuis la rentrée pour la prestation de repas au restaurant scolaire et, dans une moindre mesure, par l'augmentation de la fréquentation des élèves.

Evolution du poste Alimentation

Les dépenses d'une année sur l'autre pour ce poste ont progressé de +2 200 €. Cette augmentation résulte de :

- l'application du nouveau contrat CONVIVIO à partir de la rentrée 2016/2017 (l'impact est à ce stade assez limité puisque les nouveaux tarifs n'ont été répercutés qu'à partir d'Octobre et cela ne concerne que deux mois (Octobre et Novembre), la facturation de Décembre étant payée sur l'exercice suivant) ; cet impact peut être évalué à + 1 500 € ;
- la progression - somme toute limitée (+0,8%) - du nombre de repas : 31 758 repas de Décembre 2014 à Novembre 2015 et 31 999 repas de Décembre 2015 à Novembre 2016, soit 241 repas supplémentaires, soit un impact de 700 €.

Le second encadré traite des différentes lignes budgétaires relatives aux **travaux d'entretien de la voirie, des réseaux et des bâtiments**. Si l'on considère ces postes globalement (comptes 60633, 6068, 615221, 615228, 615231, 615232) par-delà les changements de définition et classification comptables, on obtient un total de dépenses en travaux de **82 397 € en 2016** contre 74 620 € en 2015. Le coût total réel des travaux nécessiterait d'ajouter à ces sommes les coûts correspondant en personnel (Service technique) ainsi que d'autres frais de fonctionnement (ex : carburant utilisé, etc).

Evolution des postes liés aux travaux d'entretien de la voirie, des réseaux et des bâtiments

Le mode de comptabilisation de ces postes a été fortement modifié en 2016 comme indiqué lors de la présentation du BP 2016. De ce fait, les variations annuelles pour une ligne budgétaire donnée n'ont pas beaucoup de sens.

60633 – Fournitures de voirie (23 067 € en 2016) : Il s'agit des fournitures pour les travaux d'entretien de la voirie et des réseaux réalisés en régie :

- empierrement des chemins ;
- peinture passages piétons ;
- réfection chemins et voies communales.

Certaines fournitures peuvent concerner la réalisation de travaux neufs qui sont dans ce cas désormais affectés en investissement. En 2016 : l'aménagement du chemin piétonnier « rue de l'hôpital » et le chemin piétonnier « côte des ronces ».

6068 – Autres matières et fournitures (10 543 € en 2016) : Il s'agit de fournitures pour les travaux d'entretien des bâtiments en régie. En 2016, ont été réaffectés en investissement, les travaux d'accessibilité de l'Eglise.

615221 - Entretien et réparation bâtiments publics (5 392 € en 2016) : Depuis 2016, il est demandé de différencier les bâtiments publics des autres bâtiments. En effet, la loi de finances pour 2016 a élargi le bénéfice du FCTVA aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie payées à compter du 01/01/2016. Est considéré comme bâtiment public tout bâtiment relevant du domaine public de la collectivité et affecté à un service public administratif (hôtel de ville, établissements scolaires, bibliothèque, musée, maison de retraite, office de tourisme, églises). Sont exclus les biens du domaine privé et les biens du domaine public productif de revenus, ou affectés à un service public à caractère industriel ou commercial.

615228 - Entretien et réparations autres bâtiments (4 830 € en 2016) : il s'agit essentiellement des logements communaux.

615231 - Entretien et réparation voiries (33 233 € en 2016) et **615232 - Entretien et réparations réseaux** (5 331 € en 2016) : Les lignes sont différenciées car les infrastructures publiques n'ouvrent pas droit au FCTVA. Elles peuvent se définir comme l'ensemble des installations publiques réalisées au sol ou en souterrain permettant l'exercice des activités humaines à travers l'espace : transport, réseaux divers (eau, assainissement, électricité, gaz, téléphone, internet), les espaces collectifs aménagés (parcs, jardins, cimetières, terrains de sport).

La ligne « **contribution à d'autres organismes** » (62878) n'avait pas été budgétisée et porte une réalisation de 7 864 €. Elle a été inscrite suite à la demande de la Trésorerie d'intégrer les recettes de la cantine et de la garderie du Quiou dans le budget d'Evran. Ainsi, celles-ci sont à la fois comptabilisées en recettes (pour le montant de titres de recettes émis) et en dépenses (versement au syndicat). Ce mode de comptabilisation a été introduit depuis la rentrée scolaire. La réaffectation des recettes cantine et garderie ne porte ici que sur les 4 mois de septembre à décembre 2016 suite à la convention signée entre la commune d'EVVAN et le syndicat de l'École des Faluns-Jules Verne. Cette dépense est ventilée comme suit : cantine : 7 127 € et garderie : 736 €.

Plus des quatre cinquièmes de l'augmentation enregistrée en 2016 s'explique par les postes de dépenses qui viennent d'être mentionnés : alimentation (+ 2231 €), travaux d'entretien (globalement + 7777 €) et prise en compte du nouveau versement des recettes de cantine et garderie du Quiou (+7 864 €).

Pour le reste, les augmentations ou réductions de dépenses supérieures à 500 € sont notées pour :

- en augmentation : les combustibles (+531 €), livres/CD (+518 €), locations mobilières (+725 €), le fleurissement (+2441 €), les frais d'actes et de contentieux (+2820 €), les frais de transport divers (+799 €), les autres services extérieurs / animations jeunesse (+2876 €), les fêtes et cérémonies (+3 023 €) et les publications (+523 €) ;
- en réduction : l'eau et assainissement (- 595 €), l'énergie (-504 €), la maintenance (-1518 €), les versements à organismes de formation (-520 €), les honoraires (-684 €), les catalogues et imprimés (-1707 €).

1.1.3. Charges de personnel

Les dépenses de personnel ont poursuivi leur augmentation pour atteindre environ 630 k€ en 2016. Globalement, elles **ont augmenté de 15,3% en trois ans** (630 k€ en 2016 contre 546 k€ en 2013). Toutefois, la hausse de 2,2% enregistrée sur l'année 2016 indique qu'après les accroissements subis en 2014 (+3,6%) et surtout en 2015 (+8,8% avec l'effet de l'application de la réforme des rythmes scolaires en année pleine),

le dispositif de ressources humaines mis en place pour faire face aux impératifs de la réforme est désormais à peu près stabilisé.

L'augmentation de la masse salariale brute en 2016 semble largement liée à **l'importance des arrêts de travail enregistrés dans l'année** (qui conduisent à des recrutements temporaires) et, dans une moindre mesure à **l'augmentation du volume d'heures de travail** de certains agents.

S'agissant du premier facteur, il est noté une augmentation de l'absentéisme avec un nombre significatif d'arrêts de travail (dont un agent avec une absence cumulée de 6 mois). Ces arrêts de travail gonflent mécaniquement – par le biais des remplacements – les coûts salariaux sachant que les compensations en recettes ne couvrent que partiellement les coûts additionnels et que, pour les agents CAE, le coût unitaire du remplaçant est évidemment bien plus élevé. Ainsi, pour un arrêt de maladie ordinaire, l'indemnisation s'effectue à hauteur de 50% du traitement brut et déduction de 6,7% au titre de la CSG¹. Le complément est versé au titre du contrat groupe du CDG. Il convient d'ajouter à cela le coût de remplacement.

Quant aux volumes de travail, s'ils sont désormais stabilisés par rapport aux obligations de la réforme des rythmes scolaires, il convient de rappeler que la DHS a été légèrement augmentée pour les agents en charge de la cantine (mise en place du 2^e service) ainsi que pour les deux CAE du périscolaire et pour la responsable de la bibliothèque.

D'autres facteurs ont pu impacter la masse salariale comme :

- les **avancements de grade et advancements d'échelon** (avancements de grade pour 2 agents en 2016 après des advancements de grade pour 4 agents en 2015 et 3 agents en 2014) et la **titularisation** d'un agent ;
- la revalorisation du point d'indice intervenue en juillet 2016 ;
- l'augmentation des taux pour certaines cotisations patronales (par exemple, +0,4 points pour la cotisation FNAL).

Le **recours à des emplois aidés** a permis d'amortir sensiblement l'impact financier de nouveaux recrutements. **Ces emplois aidés ont représenté** en 2016 environ 46 700 € (contre 0 en 2013), soit **56% de l'augmentation totale de la masse salariale brute sur les trois dernières années**. Or sur ce montant, la commune a reçu en 2016 une subvention de 34 247 €. Ainsi, le coût réel des CAE pour la collectivité a été de seulement 12 427 € en 2016 pour quatre agents travaillant respectivement 20h, 22h, 24h et 30h. Autrement dit, **si entre 2013 et 2016 les dépenses brutes de personnel ont augmenté de 83 400 € sur la période, l'augmentation en termes de dépenses nettes n'est que de 49 100 €.**

En outre, une partie de cette augmentation nette est « mutualisée » dans le cadre du budget du RPI dont l'évolution des modes de prise en charge a conduit depuis 2013 à une augmentation des reversements des autres communes membres ou associés au syndicat d'école à travers :

- une augmentation de l'ordre de 24 800 € de la contribution versée à la commune d'Evran au titre de la mise à disposition de nos agents au syndicat d'école pour ce qui concerne le scolaire et les TAP et en comptabilisant les CAE pour leur coût net de subvention (le compte 70845 a reçu ainsi 105 741 € en 2016 contre 79 928 € en 2013 représentant donc 17% de la masse salariale brute d'Evran) ;
- le reversement complémentaire introduit en 2015 par l'équipe municipale actuelle au titre de la mutualisation des déficits des services périscolaires (le compte 74751 a reçu ainsi 46 423 € en 2016). Certes, ce nouveau versement dont bénéficie la commune d'Evran ne renvoie pas seulement

¹ Un délai de carence (pas d'indemnisation) de 3 jours est appliqué. L'indemnisation intervient sous réserve que l'agent a travaillé au moins 150 h au cours des 3 mois civils précédent l'arrêt de travail.

aux charges de personnel, du moins pour la cantine mais on peut raisonnablement estimer qu'au moins la moitié est assimilable de fait à une compensation liée au personnel de la cantine et de la garderie d'Evran.

Ainsi, grâce aux effets mécaniques de la convention initiale de mise à disposition du personnel scolaire, à une gestion prudente des recrutements au niveau du service technique et parascolaire (incluant le recours aux CAE) et enfin aux mesures prises pour mieux mutualiser les dépenses au niveau du RPI, l'impact budgétaire de l'augmentation des dépenses salariales constatée sur la période 2014-2016 a été neutralisé.²

1.1.4. Autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante ont atteint 258 k€. Alors que 2015 avait vu ces charges augmenter en raison de l'application en année pleine d'une part de la réforme des rythmes scolaires, d'autre part de l'application en année pleine du cadre d'indemnités des élus retenu en juillet 2014, l'année 2016 témoigne d'une certaine décrue de ces dépenses (-3,6%).

Cette évolution résulte des tendances suivantes observées pour les principaux postes :

- *Le coût des élus* (indemnités, cotisations retraite et formation) a baissé notablement, passant de 60 829 € en 2015 à 56 582 € en 2016 (-7%) en raison d'une part de la réduction de l'indemnité du maire intervenue en début d'année et, d'autre part, de la décision d'un conseiller délégué de renoncer à son indemnité, faisant passer ainsi le nombre d'élus indemnisés de 9 à 8 depuis le 1^{er} octobre 2016.
- **La contribution au RPI** continue à représenter le premier poste de ce chapitre de dépenses (51%) avec 133 630 € (contre 99 470 € en 2013). Elle a cependant légèrement baissé (-0,7%). En 2016, les charges liées à la scolarité publique sont désormais stabilisées après l'accroissement provoqué ces deux dernières années par la réforme des rythmes scolaires. Pour 2016, le coût unitaire a certes encore légèrement augmenté (avec un coût par élève de 1 198 € au lieu de 1 116 € en 2015) mais moins d'élèves évranais ont été scolarisés au sein du RPI (111 élèves contre 120 en 2015). Par rapport à 2013, la contribution au RPI a augmenté de 34 160 € ; cette augmentation a été largement compensée au niveau des recettes par le reversement introduit en 2015 en lien avec la correction d'une répartition des coûts qui pénalisait jusqu'ici notre commune (46 420 € en 2016).
- La **contribution à l'OGEC** a augmenté de 4,2% avec un montant de 27 923 € conformément au rattrapage nécessaire et lissé sur plusieurs années du forfait par élève.
- **Le service d'incendie** (30 150 €) a augmenté de 1%, représentant 11,5% du total de ces charges.
- Les **subventions aux associations** sont restées constantes d'une année sur l'autre (9 650 € en 2016 contre 9 570 € en 2015).

1.1.5. Charges financières

Alors que l'exercice 2014 avait été caractérisé par une nouvelle augmentation des charges financières imputable à la signature de deux conventions de prêts quelques mois avant les élections, le montant consacré au remboursement des intérêts d'emprunts a baissé en 2015 (-7,0%) puis à nouveau en 2016 (-9,7%), conséquence du désendettement mis en œuvre par l'équipe municipale. **La ponction annuelle au**

² Cela ne veut pas dire évidemment que la RRS n'a pas impacté négativement le budget de la commune à travers l'accroissement de sa contribution au RPI.

titre des intérêts sur emprunts s'est ainsi allégée en 2016 de près de 11 000 € par rapport à ce qu'elle était deux ans auparavant.

1.2. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

1.2.1. Evolution globale des recettes de fonctionnement

L'évolution des recettes de fonctionnement est résumée dans le tableau 2 ci-dessous. Elle indique que :

- Les **recettes réelles totales**, qui comprennent l'ensemble des recettes de gestion des services ainsi que les produits financiers et additionnels, se sont élevées en 2016 à **1 673 k€** contre 1 524 K€ en 2015, 1 413 k€ en 2014 et 1 398 k€ en 2013. L'augmentation des recettes aura donc été de **+9,8% par rapport à 2015**.
- Cette augmentation conséquente doit cependant être bien comprise. En effet, les recettes 2016 ont été dopées par le reversement d'excédent du budget du lotissement de la Corderie (138 702 €) suite à la clôture de celui-ci. Elle ne laisse présager aucune amélioration de **la structure des recettes** qui **continue en 2016 à souffrir d'une nouvelle baisse de la dotation forfaitaire et, au-delà, d'une baisse pour la première fois du total des concours de l'Etat**.
- Si l'on fait abstraction de l'excédent, l'augmentation des recettes en 2016 n'est plus que de 0,7%, soit une augmentation annuelle pour la première fois depuis le début du mandat moins rapide que l'augmentation des charges (+1,5%). Compte tenu des perspectives de recettes sur 2017, il conviendrait de poursuivre, voire renforcer la maîtrise des coûts de fonctionnement.
- Quoiqu'il en soit et **même hors versement de l'excédent** mentionné, **la tendance reste, pour l'ensemble des trois années et contrairement au mandat précédent, caractérisée par une augmentation plus rapide des recettes de fonctionnement (+9,7%) que des dépenses (+6,8%)**. Compte tenu de la nouvelle baisse des dotations attendue pour 2017, il conviendra de poursuivre une programmation des dépenses sous forte contrainte.

Tableau 2 : Exécution des recettes de fonctionnement

	Exécuté			Budget voté	Exécuté
	2013	2014	2015	2016	2016
Atténuation de charges	15 926	5 813	5 259	3 890	7 121
Produits des services	215 335	223 229	241 766	240 484	255 458
Impôts et taxes	547 706	580 387	603 452	613 453	603 099
Dotations, subventions et participations	549 558	549 752	607 601	585 994	598 881
Autres produits de gestion courante (c)	59 177	65 267	63 206	204 053	208 368
Total Recettes de gestion des services	1 387 701	1 424 448	1 521 281	1 647 874	1 672 927

1.2.2. Produits des services

Les produits des services (**255 k€**) se situent nettement au-dessus des prévisions (240 k€) et dépassent largement les montants collectés les années précédentes. Ils **ont augmenté de 5,2%** par rapport à 2015 principalement sous l'effet de l'accroissement des recettes de la cantine et de celles liées à la mise à disposition de personnel à d'autres organismes.

Les principales évolutions au sein du chapitre sont les suivantes :

- a) Les **redevances liées à la bibliothèque** ont progressé (+379 €) pour atteindre un peu plus de 1 100 € de même que les **redevances liées à l'animation jeunesse** (+807 €). Toutefois, pour ces dernières les recettes restent nettement en deçà de celles collectées en 2013 (7 791 €).
- b) Avec 3 582 € de recettes en 2016, les **redevances d'occupation du domaine public** ont légèrement baissé par rapport au niveau moyen enregistré sur la période 2013-2015 (3 700 €). L'essentiel provient d'Orange (3 385 €), les versements d'ERDF représentant le solde.
- c) Les **recettes du restaurant scolaire**, qui avaient légèrement fléchi ces deux dernières années (106 786 € en 2014 et 104 890 € en 2015 contre 107 264 € en 2013) ont enregistré un bond important en 2016 avec un total de 120 278 €. Celui-ci s'explique pour partie par une augmentation de la fréquentation, particulièrement des collégiens, et surtout par la prise en compte cette année des recettes de la cantine du Quiou dans le budget d'Evran.

La ventilation des produits de la cantine est la suivante : 113 151 € pour Evran et 7 127 € pour Le Quiou.

Le tableau ci-dessous tend à montrer que **l'augmentation des recettes de la cantine pour Evran** est peu liée à la fréquentation (qui augmente de moins de 1%) mais **s'expliquerait essentiellement par l'effet prix** c'est-à-dire par une nouvelle tarification assurant une meilleure couverture du déficit ainsi qu'une augmentation de la part des repas des collégiens qui sont plus chers.

Tableau 3 : Evolution des données-clés pour le restaurant scolaire d'Evran

	2015	2016	Variation
Coût alimentation (facture Convivio) / Evran (€)	87 047	89 278	+2,6%
Recettes cantine Evran uniquement (€)	104 890	113 151	+7,9%
Nombre de repas pris à la cantine	31 758	31 999	+0,8%

- d) A l'inverse, les **recettes de la garderie** ont atteint 9 444 € soit seulement 63% des recettes prévues. Cette somme se décompose à raison de 8 707 € pour Evran et de 736 € pour Le Quiou. Pour Evran, la **baisse** est donc **de 41% en un an** (soit une perte de recettes de 7 400 €). Cette baisse ne s'expliquerait que partiellement par une moindre fréquentation, ce qui conduirait a priori à proposer de revoir la tarification du service. Il a été demandé au service Enfance, Jeunesse & Affaires Scolaires de mettre à disposition des données détaillées sur la fréquentation de la garderie.
- e) Les recettes reçues au titre de la **mise à disposition du personnel d'Evran dans le cadre du RPI** ont représenté 104 741 € en 2016 soit une légère baisse par rapport à 2015 (108 746 €). Cependant, ces recettes déjà évoquées et qui viennent compenser les augmentations de charges de personnel supportés par Evran au titre de la réforme des rythmes scolaires, ont globalement progressé de plus de 12 500 € par rapport à 2013, dernière année non impactée par la réforme.
- f) Les produits tirés des **prises à disposition de personnel à d'autres organismes** (compte 70848) se sont élevés à 10 683 € en 2016 (contre 3 673 €). Ces recettes introduites depuis 2015 proviennent de la mise à disposition partielle :
 - d'un agent du service technique à la commune de Saint-Juvat avec des recettes de 8 658 € en 2016 contre 2995 € en 2015 (le dispositif de mise à disposition a pris fin en avril 2016 et les recettes portent sur le 4^e trimestre 2015 et le 1^{er} trimestre 2016) ;

- d'un second agent du service technique au Stade d'Evran avec des recettes de 2 025 € en 2016 contre 678 € en 2015 (le dispositif est en place depuis septembre 2015 et a été reconduit en septembre 2016).

1.2.3. Impôts et taxes

Les recettes au titre des contributions directes ont représenté **494 918 € en 2016** (contre 493 985 € en 2015). L'équipe municipale a retenu le principe d'une **fiscalité directe à taux inchangés depuis trois ans** afin de ne pas pénaliser les ménages évrannais. Si les recettes au titre de la taxe foncière et de la taxe d'habitation ont, malgré cela, continué à progresser de façon notable (+2,0% en 2014 et +4,7% en 2015), cela n'est plus le cas en 2016 où celles-ci augmentent d'à peine 0,2%. Il est difficile de mesurer à ce stade l'impact des reclassements de certaines habitations d'Evran. En revanche, le retour de certaines exonérations sur la taxe d'habitation – dont la suppression avait contribué à booster les recettes en 2015 – pénalise assez largement les performances de cette année.

Les **autres recettes fiscales** fléchissent légèrement (**108 181 €** en 2016 contre 109 166 € en 2015), traduisant un mouvement contraire entre d'une part les recettes du Fonds de péréquation intercommunale (FPIC) qui ont encore augmenté, passant de 35 132 € en 2015 à 42 827 € en 2016, et d'autre part, les taxes additionnelles aux droits de mutation qui ont fléchi de 23 326 € à 13 838 €.

1.2.4. Dotations, subventions et participations

Avec 598 881 €, les dotations, subventions et participations ont baissé de 1,4% par rapport à 2015 (607 601 €). C'est la première fois qu'il est constaté une baisse au niveau de la contribution globale de l'Etat. L'évolution est contrastée selon les lignes :

- La Dotation Globale de Fonctionnement reçue (460 132 € en 2016)** a perdu environ 15 600 € en un an et 31 700 € en deux ans. Au sein de la DGF :
 - La ponction exercée par la contribution au redressement des finances publiques a entraîné une **baisse continue de la dotation forfaitaire qui a perdu pratiquement 51 000 € depuis 2013** passant de 302 407 € à 251 645 €. Rappelons que la baisse de la dotation forfaitaire devrait encore se poursuivre en 2017 mais dans une proportion moindre.
 - La dotation nationale de péréquation (DNP) a également baissé mais dans des proportions moindres passant de 57 145 € à 50 905 €.
 - A l'inverse, l'évolution positive de la Dotation de solidarité rurale (DSR), qui a progressé de près de 36 000 € depuis 2013, a permis d'atténuer les effets de la baisse de la dotation forfaitaire.

Tableau 4 : Evolution des montants de la DGF (2013-2016)

	Exécuté			Budget voté 2016	Exécuté 2016
	2013	2014	2015		
Dotation forfaitaire	302 407	296 834	276 073	252 000	251 645
Dotation de solidarité rurale	121 615	132 165	143 077	143 077	157 582
Dotation nationale de péréquation	57 145	62 845	56 561	56 561	50 905
Total Dotation Globale de Fonctionnement	481 167	491 844	475 711	451 638	459 2

- La tendance à la baisse constatée au niveau des **dotations/compensations de l'Etat au titre de diverses taxes (TH, TF, TP,...)** s'est poursuivie en 2016. Avec 40 191 € en 2016, c'est une nouvelle réduction d'un montant de l'ordre de 11 800 € qui est enregistrée.

- c) Le budget de la commune bénéficie de la **nouvelle compensation en provenance du budget du RPI** qui a été introduite en 2015 afin de corriger une répartition des charges qui, jusqu'alors, pénalisait Evran (prise en charge des déficits cantine et garderie et de certains coûts administratifs). Cette compensation a atteint 46 423 € en 2016 contre 34 012 € en 2015.
- d) La **subvention de la CAF** au titre des activités jeunesse a représenté 17 555 €. Elle constitue en quelque sorte une compensation partielle pour le coût du coordinateur enfance jeunesse. Rappelons qu'en 2015, le montant plus élevé de cette ligne budgétaire (26 151 €) était lié au paiement cumulé des sommes dues au titre de l'année et de retards de paiements accumulés sur 2014.
- e) Enfin, Evran a reçu 34 247 € **de subvention de l'Etat en lien avec l'embauche des contrats aidés**. Cette subvention correspond à une prise en charge à hauteur de 70% du coût chargé de trois CAE et de 90% du coût pour le quatrième CAE. Le montant a doublé par rapport à 2015 dans la mesure où la subvention pour les CAE embauchés en septembre 2015 porte désormais sur une année pleine.

1.2.5. Autres produits de gestion courante

Les autres produits de gestion courante ont atteint **69 666 € en 2016**, soit une **progression de 10%** par rapport à 2015.

Tableau 5 : Evolution des autres produits de gestion courante (2013-2016)

	Exécuté			Budget voté	Exécuté
	2013	2014	2015	2016	2016
Autres produits de gestion courante (c)	59 177	65 267	63 206	65 350	69 666
dont :					
• Revenus immeubles (salles)	6 145	9 124	9 330	9 400	9 052
• Revenus immeubles (appartements)	47 856	50 937	48 927	51 000	51 331
• Autres	5 175	5 206	4 949	4 950	9 283

Ils sont constitués pour l'essentiel des revenus tirés de la location des bâtiments communaux, ils se répartissent en 51 331 € pour les appartements, 9 052 € pour les salles municipales et 4 092 € pour le local mis à la disposition de la Poste. Les revenus tirés des locations de salles ont été un peu plus faibles que prévu.

Quant aux produits divers de gestion courante (5 191 €), ils renvoient en grande partie aux nouvelles recettes nées de la signature de la convention de mise à disposition de locaux de la commune pour le Centre de la Solidarité Départementale qui, désormais fait l'objet d'une compensation financière partielle. Celle-ci couvre ici deux années (2 040 € pour 2015 et 2 060 € pour 2016).

1.3. SYNTHÈSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La synthèse des données d'exécution de la section de fonctionnement pour l'exercice 2016 (cf. tableau 3) fait apparaître que :

- a) En termes comptables, les dépenses totales de fonctionnement représentent 1 338 k€ tandis que les recettes totales s'élèvent à 1 842 k€ en intégrant dans ces dernières l'excédent reporté des années antérieures (158 k€) ainsi que l'excédent dégagé du budget annexe de la Corderie et

transféré à la commune en 2016 (139 k€). Le résultat comptable de l'exercice ainsi dégagé est de 503 878 € pour la section de fonctionnement.

Tableau 6 : Synthèse de la section de fonctionnement (en €)

Charges à caractère général	355 143
Charges de personnel et assimilés	629 867
Atténuation de produits	115
Autres charges de gestion courante	257 936
Charges financières	55 863
Charges exceptionnelles	0
Imprévus	0
DEPENSES REELLES DE FONCT	1 298 925
Op. d'ordre (dotation aux amort.)	39 206
TOTAL DEPENSES	1 338 131
Atténuation de charges	7 121
Produits des services	255 458
Impôts et taxes	603 099
Dotations et participations	598 881
Autres produits gestion courante *	208 368
Produits financiers	0
Produits exceptionnels	157
PRODUITS REELS DE FONCT	1 673 084
Opé. d'ordre (travaux en régie)	11 103
Excédent reporté début 2016	157 821
TOTAL RECETTES	1 842 008
⇒ RESULTAT COMPTABLE	503 878

* incluant l'excédent des budgets annexes

- b) En faisant abstraction des reports d'exercices antérieurs et des mouvements d'ordre, l'exercice 2016 se traduit par des dépenses réelles de fonctionnement de 1 299 k€ et des produits réels de fonctionnement de 1 673 k€.

Tableau 7 : Soldes sur recettes et dépenses réelles de l'exercice 2016

Produits courants	1 672 927
Charges courantes (hors intérêts de la dette)	1 243 062
= EXCEDENT BRUT COURANT DE L'EXERCICE	429 865
+ Produits exceptionnels	157
- Charges exceptionnelles	0
= EPARGNE DE GESTION	430 022
- Intérêts de la dette	55 863
= EPARGNE BRUTE	374 159
- Capital de la dette	146 472
= EPARGNE NETTE	227 687

L'excédent brut courant de l'exercice (produits courants - charges courantes) est de 430 k€, soit un taux d'épargne brute de 22,4% contre 16,1% en 2015. Hors excédent du budget du lotissement, le taux d'épargne brute serait de 15,3%.

Une fois pris en compte le remboursement des intérêts de la dette (56 k€) et du capital (146 k€), l'exercice se solde par une épargne nette (CAF nette) de 228 k€. Cette épargne nette est de 89 k€ hors reversement de l'excédent du budget du lotissement soit un peu en-dessous de la CAF dégagée en 2015.

Les soldes dégagés sur les quatre derniers exercices sont repris ci-dessous. La CAF nette progresse très légèrement hors reversement lié à la clôture du budget du lotissement de la Corderie. Si on tient compte de celui-ci, la CAF nette atteint pratiquement 239,1 k€.

Tableau 8 : Evolution des soldes sur la période 2013-2016

	2013	2014	2015	2016
Excédent brut courant	233 177	277 602	303 788	429 865
Epargne de gestion	242 731	279 055	306 477	430 022
Epargne brute	181 683	212 674	244 627	374 159
Epargne nette	34 026	56 399	99 317	227 687

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement hors opérations d'ordre se sont élevées en 2016 à 230 k€, soit un montant représentant la moitié du niveau de dépenses enregistrées en 2014 et en 2015.

Tableau 9 : Evolution des dépenses d'investissement 2014-2016

	2014	2015	2016
Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	28 368	15 173	8 841
Opérations d'équipement (yc RAR, sans subv.)	288 471	305 805	74 828
Emprunts et dettes assimilées	156 275	146 028	146 472
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	473 113	467 006	230 141

- a) **Les dépenses pour immobilisations incorporelles ont été nulles en 2016** (Le budget prévoyait un total de 31 603 € pour l'étude diagnostic du bâtiment 8A8 et l'étude CEP).
- b) **Les subventions d'équipement versées** correspondent à la subvention versée par la commune pour la réalisation des travaux d'éclairage public. Elles ont représenté 8 841 € en 2016, soit un niveau en deçà du prévisionnel (11 500 €) et en nette réduction par rapport à 2015 (15 173 €).
- c) **Les opérations d'équipement totalisent 74 828 €**, soit seulement 15% du niveau programmé pour 2016 (495 594 €). Même si on fait abstraction d'une part du montant mis en réserve (55 158 €) et du crédit inscrit pour le lotissement de la voirie définitive du lotissement de la Corderie dont on savait qu'il ne serait pas réalisé en 2016 (90 000 €), le taux d'exécution reste encore bas (21%).

Trois facteurs peuvent expliquer cette faible réalisation des dépenses d'investissement :

- Les deux principaux projets (Projet rue de la Libération pour 218 304 € et Projet de mise aux normes pour 49 406 €) ont été inscrits programmés avec une hypothèse optimiste de subvention (DETR et DETR bis). Or, le premier projet n'a mobilisé qu'un peu plus de 14 000 € de DETR et le second n'a pas été retenu. Il a fallu donc réexaminer ces opérations et proposer de nouvelles alternatives.
 - La municipalité a également souhaité attendre que le projet éventuel de constitution de commune nouvelle soit mené à son terme (c'est-à-dire jusqu'à la tenue des consultations locales).
 - Finalement, la concrétisation de nouveaux besoins d'investissement désormais mieux appréhendés et l'évolution des concertations autour des différents projets d'aménagement du bourg ont également poussé au glissement de certaines dépenses.
- d) Les **dépenses au titre du remboursement des emprunts (capital)** ont été de 146 472 € contre 146 026 € en 2015 et 156 275 € en 2014. Cette évolution est à mettre en rapport avec la nature des échéanciers et le degré de maturité des emprunts.

Tableau 10 : Evolution des dépenses d'investissement 2014-2016

Immobilisations corporelles	Budget	Réalisé
Salle des fêtes	120	116
Etude diagnostic du bâtiment Huit à Huit	30 000	0
CEP	1 603	0
Mairie (photocopieur)	7 900	7 154
Aménagement entrée de bourg Sud	320	312
Chauffage église et mise en sécurité	27 535	27 535
Equipement du Service Technique	7 060	6 739
Restaurant scolaire	24 000	10 819
Signalisation	6 900	3 580
Travaux de voirie définitive - lotissement Corderie	90 000	0
Animation jeunesse	1 800	1 576
Illuminations	1 440	1 440
Travaux carrefour rue de la Libération	218 304	1 320
Mise aux normes bâtiments publics	9 444	8 854
Travaux carrefour La Boulaie	7 600	5 383
Clôture du stade	6 410	0
Non affecté	55 158	0
TOTAL	495 594	74 828

2.2. RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement de l'exercice (hors excédents de fonctionnement capitalisés et versements de budgets annexes) ont totalisé 89 892 €. Elles ont été constituées essentiellement des ressources suivantes :

- Le **Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)** : les recettes collectées sont de 49 586 € (contre 24 560 € en 2015). Ce montant trouve sa source dans le niveau élevé d'investissements enregistrés l'année précédente sur laquelle a été calculée la compensation versée en 2016.
- La **taxe d'aménagement** : les recettes à ce titre ont représenté 8 556 €, soit un peu plus qu'en 2015. Il est à noter que le versement de la taxe d'aménagement pour Carrefour – 29 000 € en deux fractions - est toujours attendu début 2017 en raison du retard important pris par la DDTM dans la gestion des dossiers.
- **Les subventions d'investissement** touchées en 2016 se sont limitées à un montant de 31 750 € à comparer avec le versement de 114 225 € intervenu en 2015. Elles comprennent essentiellement le versement de subventions DETR (25 059 €) ou du solde sur subvention parlementaire (5 501 €) dues au titre de l'année précédente dans le cadre des deux projets d'aménagement des entrées de bourg Nord et Sud.

4. ENDETTEMENT AU 31/12/2016

La **dette totale de la commune (en capital) au 31 Décembre 2016 s'élève à 1 414 443 €** contre 1 858 700 € il y a trois ans en début de mandat. Elle a donc baissé d'environ 450 000 €.

	31/12/2013 (a)	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016
Dette (capital, en €)	1 858 700	1 705 165	1 559 637	1 414 443
Dette / habitant (b)	1 088	983	878	794
Dette / CAF	53,1	30,2	15,7	15,9 / 6,2 (c)

(a) y inclus dernier prêt souscrit en 2013 mais encaissé début 2014.

(b) sur base population communale totale INSEE pour l'année.

(c) selon prise en compte ou non du reversement de l'excédent du lotissement de la Corderie.

Compte tenu de l'endettement très élevé atteint par la commune début 2014 et conformément aux recommandations de la Trésorerie de Dinan, l'équipe municipale a engagé depuis le début de son mandat une politique de désendettement (absence de recours à tout nouvel emprunt pour les investissements nouveaux). Celle-ci a permis à la commune de **redescendre le niveau d'endettement par habitant à moins de 800 € par habitant fin 2016**, soit une baisse de 28% depuis le début du mandat.

Le portefeuille actuel comprend **12 emprunts actifs** (contre 16 en 2014), contractés entre 1999 et 2013 auprès de **4 établissements bancaires** : Crédit Agricole (6 prêts), Crédit Mutuel (4 prêts), DEXIA (3 prêts) et CDC (1 prêt). En termes de capital restant dû, le Crédit Agricole (55% du total) et le Crédit Mutuel (27%) représentent les quatre-cinquième de notre dette.

Les données DGFIP/DGCL à fin 2015 donnent la situation suivante pour Evran et pour les autres communes du département de la même strate (communes de 500 à 2 000 habitants) :

Endettement	Evran <i>Euros (milliers)</i>	Evran <i>Euros par habitant</i>	Moyenne de la strate <i>Euros par habitant</i>
Encours de la dette au 31/12/2015 ³	1 564	881	591
Annuité de la dette	207	117	88

³ Un léger écart est constaté entre les données de la commune et celles du site de la DGCL (<http://www.collectivites-locales.gouv.fr/>)